Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213502537-20251215-2025_12_15_02-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Aldéric BOURGOIS, M. Fabien VIEL, formant la majorité des membres en exercice.

7 excusé(e)s : M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT, Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT, M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS.

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN RENAULT et M. Fabien VIEL
Date de convocation : le 09/12/2025 Nombre de conseillers en exercice : 27

2025_12_15_02 Nomenclature : 3.5.1

Déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle AH 27 située allée de Belgique



Rapporteur : M. Yves LE ROUX

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2111-1 et L2141-1 ;
Vu le PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier approuvé le 8 juillet 2021 ;
Vu la délibération municipale n° 2025-03-31-25 portant dénomination de l'allée de Belgique ;
Vu le procès-verbal en date du 04/12/2025 annexé à la présente délibération ;

Considérant que :

Conformément aux orientations définies par le PLU ayant pour objet de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, de maintenir le dynamisme du centre-ville, de ne pas trop éloigner les futurs habitants des commerces, des équipements et des services pour limiter les déplacements motorisés, la Commune a identifié différentes parcelles non bâties comprises dans l'enveloppe urbaine et pouvant permettre la construction de nouveaux logements.

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213502537-20251215-2025_12_15_02-DE

La parcelle cadastrée AH 27, située allée de Belgique et propriété de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, répond à ces enjeux. Cette parcelle, d'une superficie de 1 971 m^2, constitue un espace vert résiduel non aménagé, issu de la création du lotissement communal Préville. Elle accueille sur sa partie Sud un cheminement piéton et sur sa partie Est une antenne de télévision non fonctionnelle.

La commune souhaite donc aménager cette parcelle en vue d'y créer un lotissement communal permettant la création de six ou sept logements, dont quatre seront gérés par le CCAS et pourront servir de logement d'urgence et/ou accueillir des personnes à mobilité réduite. Le lotissement proposera également 2 ou 3 lots libres à la vente. Il est à noter que les arbres au Nord-Ouest de la parcelle seront conservés et que le cheminement piéton sera rétabli.

Afin de pouvoir procéder aux différents aménagements et travaux liés à la réalisation de ce projet ainsi qu'à la vente des lots, il est nécessaire de procéder au déclassement du domaine public communal d'une grande partie de la parcelle AH 27. L'emprise concernée (d'une superficie de 1 692 m^2) est signalée en vert sur le plan ci-dessous :

Il convient donc, conformément à l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, de constater que la majeure partie de la parcelle AH 27 (représentant une superficie de 1 692 m^2) n'est pas affectée à l'usage direct du public, comme en atteste le procès-verbal dressé par les soins de Monsieur le Maire le 4 décembre 2025 et que, par conséquent, elle ne fait plus partie du domaine public communal à compter de l'adoption de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **constate la désaffectation d'une emprise d'une superficie de 1 692 m^2 représentant la majeure partie de la parcelle AH 27 ;**
- **prononce le déclassement de cette emprise du domaine public communal.**
- **donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh